C/2024/3980

20.6.2024

Avis à l'attention de certaines entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/512/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 833/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

(C/2024/3980)

Les informations ci-après sont portées à l'attention des entités figurant à l'annexe IX de la décision 2014/512/PESC et à l'annexe XV du règlement (UE) nº 833/2014.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de ces entités.

Les entités concernées sont informées qu'elles peuvent adresser au Conseil une demande visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, **d'ici au 27 juin 2024**, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu